



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

Secrétariat des CSS
DREAL Occitanie
Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège
4 avenue Didier Daurat – CS 40331
31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par Candice JOFFRES
tél : 05 61 15 39 96
mél : css-seveso-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Auch, le **24 AOUT 2018**

La préfète du Gers

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de suivi de site (CSS) TIGF IZAUTE

Destinataire in fine

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion annuelle de la commission de suivi de site (CSS) TIGF IZAUTE, qui se tiendra :

Le mardi 4 septembre 2018 à 14H30

à la sous-préfecture de Condom

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2017 (projet annexé).
- 2) Bilan activités TIGF 2017,
- 3) Bilan de l'inspection des installations classées 2017,
- 4) Point sûreté,
- 5) Point d'information post-PPRT,
- 6) Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, je vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Pour la préfète et par délégation
La sous-préfète de Condom


Isabelle SENDRANÉ

Liste des destinataires

Collège « administration » :

- le chef du service de sécurité intérieure ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- le délégué départemental de l'agence régionale de santé ou son représentant.

Collège « collectivités territoriales » :

- le maire de la commune de LAUJUZAN ou son représentant ;
- le maire de la commune de CAUPENNE d'ARMAGNAC ou son représentant ;
- le conseiller départemental du canton de Nogaro ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du Bas-Armagnac ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Gers ou son représentant ;
- le président du conseil régional ou son représentant.

Collège « exploitant » :

- le directeur de Total Infrastructures Gaz France ou son représentant ;
- le responsable région stockage Lussagnet/Izaute ou son représentant ;
- le directeur HSEQ-DD de TIGF ou son représentant ;
- le responsable « réservoir » ou le responsable « forage et travaux stockage » ou son représentant ;
- le responsable sécurité stockage ou son représentant.

Collège « salariés » :

- le secrétaire du CHSCT de TIGF ou son représentant ;
- le secrétaire adjoint du CHSCT de TIGF ou son représentant ;
- le représentant des salariés des entreprises sous-traitantes participant au CHSCT élargi aux entreprises extérieures à TIGF ou son suppléant.

Collège « riverains » :

- le président de l'association « Ende doman », ou son représentant ;
- le président de l'association « les amis de la Terre » ou son représentant ;
- M. Jean BRETHERS, résidant à CAUPENNE D'ARMAGNAC, titulaire, ou son suppléant, M. Christian DAULIEU ;
- M. Philippe DUCOS, titulaire, ou son suppléant, M. Jean NALIS.